



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 234/2026

A LA SOCIETE MKP SARLU.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 005/SNEL SA/DG/CGPMP/2026/MT, conclu avec la Société Nationale d'Electricité « SNEL SA », pour un montant total hors taxe dollars américains un million dix-sept mille neuf cent cinquante et un, dix-sept centimes (USD 1 017 951,17) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains sept mille cent vingt-cinq, soixante-six centimes (USD 7 125,66), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 07/08/2026



Sceau de l'Etablissement

Directeur Général

0000234